



**COMPTE-RENDU REUNION DIRECTION
DU 30 SEPTEMBRE 2009
RELATIF AU RECRUTEMENT SPP 2010**

Etaient présents :

Administration : Lieutenant-Colonel PIQUER, Chef du SRH
Madame Delphine HAGE DID, assistante du chef du SRH

Sasdis 95 : Adjudant Bruno FERNANDEZ
Adjudant-chef Jean-Marie LIMORTÉ
Sergent-Chef Josie ROLLAND

Le Chef du Service Ressources Humaines ouvre la séance à 10 heures et nous souhaite la bienvenue.

Une certaine inquiétude existe de la part de la direction. Cette réunion n'était pas programmée.

Le Syndicat autonome prend la parole pour faire part de son mécontentement suite à la procédure du recrutement des sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} classe.

Jean Marie LIMORTÉ trouve le comportement du jury scandaleux et s'étonne du jugement porté par certain membre de ce même jury concernant le fonctionnement des centres de secours.

Bruno FERNANDEZ dénonce l'organisation de cette procédure de recrutement, notamment en ce qui concerne les tests psychiatriques.

En effet, ceux-ci devaient uniquement aider le médecin à compléter le P du SIGYCOP. Suite à certains témoignages de sapeurs-pompiers volontaires, les questions du jury auraient portées sur certains éléments du test.

Le Syndicat autonome s'insurge sur cette pratique, d'autant plus qu'à la réunion portant sur le recrutement, l'administration avait certifié que les résultats du test étaient classés « **secret médical** » et ne seraient divulgués qu'au seul médecin SSSM habilité.

Notre inquiétude lors de l'élaboration du protocole de recrutement concernant la mise en place du test psychiatrique s'avérait fondée. Malgré cela, nous avons accepté au vu de l'argumentation et des promesses de l'administration.

.../...

Nous constatons la trahison de l'administration et nous envisageons peut-être de déposer une plainte contre la violation du secret médical.

Nous sommes déçus et nous constatons que ce test a été un élément de critère dans le choix des candidats.

Le syndicat autonome se pose aussi des questions sur la psychologie du service.

Effectivement, les agents éliminés suite à la visite médicale n'ont pas été reçus par le médecin pour en connaître les raisons et éventuellement obtenir un conseil sur la pathologie dont il souffre, comme cela avait été demandé par notre organisation et accepté par le médecin-chef présent lors de la première réunion.

L'UFICT est d'accord avec le Syndicat autonome et demande des précisions sur le classement des agents.

Apparemment, le classement n'a pas été fait et l'avis des chefs de centre n'aurait pas été pris en compte. L'UFICT demande si l'administration pourrait fournir un tableau.

Le Lieutenant-Colonel PIQUER prend en compte que les organisations syndicales sont mécontentes. Il a le sentiment qu'un procès d'intention est effectué contre l'administration par manque de transparence.

Il précise qu'aucune autre personne que le médecin n'a eu le résultat du test psychiatrique.

48 sapeurs-pompiers volontaires seront recrutés à compter du 1^{er} janvier 2010 sur 80 candidats. 53 ont obtenu un avis favorable.

Les organisations syndicales se demandent comment ont été choisis les 48 candidats puisque 5 avec avis favorable n'ont pas été recrutés.

Difficile de choisir quand il n'y a pas de classement, donc choix aléatoire ! Le Syndicat autonome demande officiellement que la liste complète du classement, dans le cadre de la transparence, soit affichée dans les centres de secours ainsi qu'une réponse sur la divulgation des résultats du test médical.

Le Lieutenant-Colonel PIQUER fait savoir que l'évaluation du P a posé problème et que les médecins ne sont pas satisfaits des résultats car les questions ne sont pas adaptées aux sapeurs-pompiers professionnels.

En conclusion, le dialogue social et la transparence prônés par l'administration, en plein accord avec les organisations syndicales, ne sont que des mots et des paroles vaines, le service ne les respectant pas.

Donc, nous demandons l'abrogation de ces tests pour le prochain recrutement qui fera économiser au SDIS du Val d'Oise environ 9.600 euros.